

Le 1er juin 2018

Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'Énergie
800, place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Planification de l'audience - Demande relative à la modification des
Conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec**
V/D : R-3964-2016 phase 2

Chère consœur,

En réponse à votre correspondance du 29 mai 2018, voici les informations pertinentes relatives à la planification de l'audience quant à l'Union des producteurs agricoles :

1. Le temps requis pour l'adoption de notre preuve écrite : 20 minutes;
2. La liste de nos témoins : Cyril Michaud;
3. Le temps requis pour contre-interroger le panel de témoins du Distributeur : 20 minutes;
4. Le temps prévu pour notre argumentation : 20 minutes.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BHLF, avocats


Marie-Andrée Hotte, avocate

c.c. Mme Isabelle Bouffard (UPA)
Mme Laure Vinsant Le Lous (UPA)
Me Simon Turmel (Hydro-Québec)